

Pour toutes absences exceptionnelles **avertir par courrier** le service jeunesse et le remettre à Mme Guinot Sandrine.

Si votre enfant n'est pas inscrit aux TAP mais n'a pas pu être récupéré par la famille, il sera pris en charge pendant ce temps en garderie.

Les sorties

Maternelle

Dès la fin des TAP à 16h15, les enfants sont amenés par les animateurs dans leur classe où les parents viennent les chercher, ou vers le transport scolaire, ou à la salle d'évolution pour l'Accueil périscolaire (payant).

Elémentaire

Dès la fin des TAP à 16h15 les enfants sont amenés vers les familles au portail élémentaire, ou vers le transport scolaire, ou à l'Accueil Périscolaire (payant).

Infos pratiques



Elémentaire:

Les enfants doivent assister aux activités sportives dans une tenue adaptée (survêtement, tee shirt, basket). Possibilité de se changer dans les vestiaires avant le début de l'activité.

Pour les déplacements piéton (Dojo, Presbytère, Bibliothèque) et les activités extérieures (jardinage...) prévoir une tenue adaptée en fonction de la météo.

Maternelle:

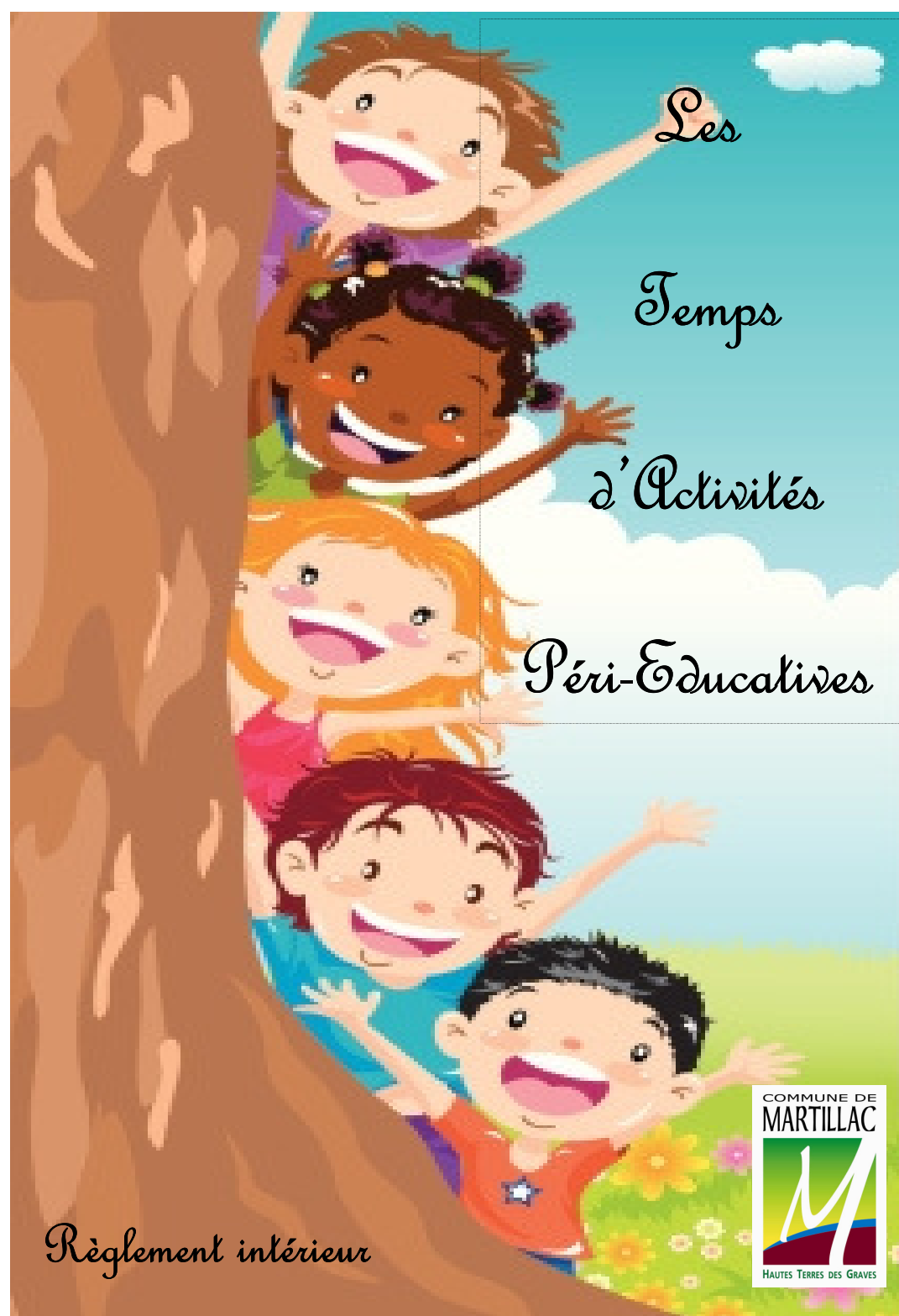
Les activités peuvent être adaptées en fonction de la journée de classe vécue, des différentes périodes de l'année et du développement de l'enfant.

Renseignements

Les informations sur les TAP seront visibles sur le site internet de la mairie www.martillac.fr ou sur les panneaux d'informations aux entrées de l'école des Mille Sources.

La liste des groupes est faite à la rentrée scolaire .

Service jeunesse :
Isabelle APPRIOU / Sandrine GUINOT
06.71.05.05.89.53



Règlement intérieur

Les Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP) ont été instaurés par un décret de janvier 2013.

Cette réforme comprend deux volets :

- La mise en place d'une organisation du temps scolaire plus respectueuse du rythme d'apprentissage et de repos de l'enfant afin de favoriser la réussite scolaire
- Un contenu du temps libéré, dans le temps périscolaire afin de faire accéder tous les enfants à la découverte d'activités culturelles, artistiques et sportives.

Comment ça marche



En Maternelle :

TAP du vendredi pour les enfants de PS :

La sieste fait partie du temps de TAP. Il est donc possible comme les années précédentes de faire la sieste à l'école et de récupérer les enfants à 16h15

Après la sieste il est prévu un temps calme ou de jeux libres encadrés par les ATSEM habituelles.

TAP du vendredi pour les enfants de MS et GS :

Ces temps se déroulent en groupe « de classe ».

C'est un temps qui se divise :

- Temps de transition entre le repas et l'entrée en TAP avec un retour au calme 13h15 /14h
- Activités, temps calme ou jeux libres 14h/15h
- Récréation 15h / 15h30
- Activités, temps calme ou jeux libres 15h30 /16h15

L'objectif est d'améliorer la cohésion de groupe : écoute, observation, expression et respect de l'autre.

Les animateurs utilisent différents supports (chant, expression orale à partir d'un sujet d'actualité ou de documents, photographie, jeux de société de courtes durées, jeux de rime et rébus, travail sur la respiration et les disciplines de relaxation, écoute musicale, lecture de contes, jeux libres, etc...).

En Élémentaire:

Pour les enfants de CP, CE1, CE2, CM1, CM2. Ces temps se déroulent en groupe «de niveau»

Ces temps se divisent :

- Activités de 13h15 /14h30
- Récréation 14h30 /15h
- Activités 15h /16h15

Les Activités sont fixées pour l'année et changent à chaque période:

- | | |
|-------------------|---------------------|
| • Sport | • Informatique |
| • Tennis | • Jeux de société |
| • Jujitsu | • Arts plastiques |
| • Danse Sévillane | • Projets d'enfants |
| • Bibliothèque | |

L'organisation



Les TAP se déroulent le vendredi de 13h15 à 16h15.

Les activités sont placées sous la responsabilité de la commune et assurées par le service jeunesse.

Les enfants inscrits aux TAP sont pris en charge par les animateurs directement à partir de 13h15 et jusqu'à 16h15.

La mise en œuvre des activités et / ou actions s'opère à partir des ressources dont la commune dispose.

Les activités ont lieu dans (et) autour de l'école. Des déplacements encadrés ont lieu à la Plaine des Sports (en bus), et autres locaux municipaux Dojo, Bibliothèque, Presbytère (à pied).

Les enfants changent d'activités à chaque nouvelle période.(entre chaque vacances scolaires)

Les activités proposées ne sont pas au choix.

Les activités peuvent être modifiées en raison des conditions climatiques et d'éventuels impondérables.



L'encadrement

L'équipe d'encadrement maternelle et élémentaire est composée d'un référent, d'animateurs, d'intervenants associatifs (sportifs et culturels) et de personnels municipaux, diplômés (ou en cours de formation) dans le domaine de l'enfance et ou de l'animation.

L'intervention d'une pluralité d'acteurs et de partenaires engagés dans le parcours pédagogique des enfants permet de mettre en cohérence les actions existantes et à venir.

Les taux d'encadrement

Décret du 2 août 2013 : Le nombre d'enfants par animateur est fixé à 14 pour les enfants de maternelle et à 18 pour les enfants de l'élémentaire.

Si l'animation proposée le permet, l'effectif du groupe peut être légèrement modulé.

Les modalités d'inscription

Inscription à l'année par retour de la feuille d'inscription

Cet engagement est nécessaire pour garantir l'encadrement et la sécurité des enfants.

Il n'est pas possible de s'inscrire ou d'arrêter en cours de Période (pour des raisons d'organisation, d'emploi du temps du personnel et de respect du taux d'encadrement), sauf dérogation exceptionnelle suite à une demande motivée auprès du services Jeunesse (Mme Sandrine GUINOT)

Rappel : Les Tap ne sont pas obligatoires